

*L'ajournement*

Nord-Ouest, nous devons agir avec circonspection pour protéger non seulement nos pêcheurs et nos stocks de poisson, mais aussi tout les stocks de poisson, partout dans le monde.

Il est inadmissible que le gouvernement du Canada refuse d'agir quand les pêcheurs du Canada atlantique et de ma circonscription, Cap-Breton—Richmond—Est, expriment plus clairement que jamais leurs inquiétudes.

Je dois avouer que je suis très déçu du peu de respect et d'appui que le ministre des Pêches et des Océans et surtout la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre ont témoigné à l'endroit de nos pêcheurs qui réclament la réduction de la surpêche pratiquée par les flottes étrangères.

Le gouvernement a accordé de multiples licences aux chalutiers-usines congélateurs de nombreux pays, qui viennent, dans bien des cas, pêcher le poisson dont se nourrit la morue.

J'espère que le secrétaire parlementaire qui répondra aux questions que j'ai soulevées acceptera de réexaminer la position du gouvernement du Canada et d'exercer des pressions, mais de véritables pressions cette fois, sur les pêcheurs étrangers qui pratiquent la surpêche à l'intérieur de nos eaux et à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Par conséquent, j'espère également que le secrétaire parlementaire suivra les conseils que nous avons donnés à maintes reprises ici à la Chambre et que le gouvernement canadien étendra unilatéralement les deux extrémités des Grands bancs afin d'élargir sa compétence sur les eaux extracôtières.

Le gouvernement du Canada ne s'occupe pas efficacement et prudemment de cette ressource. Les pêcheurs de ma région et de tout le Canada atlantique qui se succèdent de père en fils seront privés d'un droit qu'ils estiment et que j'estime ancestral.

J'exhorte donc le secrétaire parlementaire à exercer une vraie influence et à vraiment appuyer les pêcheurs du Canada atlantique, en faisant ce qu'il faut pour eux et pour leur famille.

**M. Barry Moore (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, en ce qui concerne le respect dû aux pêcheurs, permettez-moi de

dire que le ministre prend à coeur leurs désirs et leurs besoins.

Je voudrais simplement dire que les quotas des navires français qui pêchent dans les eaux canadiennes sont régis par le procès-verbal de l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française concernant la pêche pour les années 1989 et 1991. Cet accord est entré en vigueur le 30 mars 1989.

L'accord prévoyait sa reconduction au-delà de 1991. La décision arbitrale dans le différend frontalier maritime qui opposait le Canada et la France n'a été rendue que le 1<sup>er</sup> novembre 1991. Le Canada a honoré les obligations qu'il avait prises aux termes de cet accord.

De 1990 à 1992, le quota global de la France dans le golfe Saint-Laurent est demeuré stable à 4 000 tonnes. Dans la zone 4T-4VN, son quota est fixé à l'heure actuelle à 1 600 tonnes, une augmentation de 240 tonnes par rapport à 1990, tandis que, dans les zones 4RS et 3PN, il s'établit à 2 400 tonnes, une baisse de 240 tonnes par rapport à 1990.

Une chute importante du stock de morue dans les zones 4RS et 3PN a donné lieu, en 1991, à une augmentation du quota de la France dans la zone 4T-4VN. La France n'a eu droit qu'aux quotas prévus dans l'accord et non à un traitement de faveur quelconque.

En ce qui concerne les pêcheurs espagnols et portugais, j'aimerais répondre à la question du député. J'aimerais lui dire qu'ils pêchent en dehors des eaux des pêcheries canadiennes. Loin de bénéficier d'un traitement préférentiel, ils ne reçoivent pas d'allocations dans les eaux des pêcheries canadiennes et n'ont pas accès à nos ports.

## LES LIEUX HISTORIQUES

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, j'ai déjà soulevé dans une question posée le 17 mars 1992 le sujet dont je veux parler. Ma question initiale à la Chambre était adressée au ministre de l'Environnement et ma question supplémentaire, au premier ministre.

Je suis sûr que je partage avec bien des gens de ma localité les inquiétudes que j'ai exprimées ce jour-là. Ces inquiétudes concernaient le fait que, dans une localité de ma circonscription, North Preston, le gouvernement municipal du comté de Halifax a décidé d'installer une